

# BULLETIN D'INFORMATION POUR UNE UNIVERSITÉ SANS VIOLENCE SEXUELLE

Publié en décembre 2018

## UNE POLITIQUE CREEE PAR ET POUR LA COMMUNAUTE UNIVERSITAIRE

Diverses équipes, composées de membres de la communauté universitaires de Gatineau, Ripon et Saint-Jérôme, ont collaboré à la réalisation de cette Politique, sous la responsabilité du Comité permanent. Sans compter que celle-ci a fait l'objet d'une vaste consultation, d'une durée d'un mois, menée auprès de la communauté universitaire, avant son adoption par le Conseil d'administration de l'UQO.



Photo : UQO

Pour nous communiquer vos questions, vos commentaires ou vos idées, n'hésitez pas à nous les transmettre à l'adresse électronique suivante : [projetusvs@uqo.ca](mailto:projetusvs@uqo.ca)

## POLITIQUE POUR PREVENIR ET COMBATTRE LES VIOLENCES A CARACTERE SEXUEL

### Q : Quelles sont les finalités visées par cette Politique ?

R : Adoptée le 3 décembre 2018 par le Conseil d'administration de l'UQO, la Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel vise à répondre aux obligations de la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur, à créer un milieu universitaire exempt de harcèlement, de violence et d'agression sexuelle et à développer une culture du respect, inclusive et égalitaire. Cette Politique entre en vigueur au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2019.

### Q : Quelles sont les principales composantes de cette Politique ?

R : Parmi les principales composantes (sans être exhaustives), notons : rôles et responsabilités des membres de la communauté universitaire ; règles qui encadrent les activités sociales et d'accueil des étudiantes et étudiants ; mesures de sécurité ; mesures de prévention et de sensibilisation ; formations obligatoires ; services d'accueil, de référence, de soutien psychosocial et d'accompagnement des personnes ; processus de signalement et de plainte ; et un code de conduite ayant pour objectif d'éviter toute situation où pourraient coexister des liens intimes, tels qu'amoureux ou sexuels, et une relation pédagogique ou une relation d'autorité, qui risque de nuire à l'objectivité et à l'impartialité requises dans la relation ou de favoriser l'abus de pouvoir ou la violence à caractère sexuel.

### Q : Qui sera responsable de cette Politique ?

R : Le Comité permanent est responsable de cette Politique et a, entre autres, pour mandat de réviser et d'assurer le suivi de la Politique. Dans le cadre de sa révision, le Comité conduira un processus de consultation auprès de personnes étudiantes, de personnes dirigeantes, des membres du personnel ainsi que leurs associations et syndicats respectifs. Ce Comité est composé de deux personnes professeures, de deux personnes chargées de cours, de deux personnes étudiantes, d'une personne employée (soutien, professionnel ou administratif), d'une personne étudiante salariée, d'une personne cadre et de la personne occupant la fonction de secrétaire général ou son mandataire.